



Commission de coopération environnementale
393, rue Saint-Jacques Ouest, bureau 200
Montréal (Québec) Canada H2Y 1N9
Tél : (514) 350-4355
Télécopieur : (514) 350-4314
Site Web : www.cec.org

APPEL DE PROPOSITIONS 2017

« L'innovation et le partenariat au service de la croissance verte »

La Commission de coopération environnementale (CCE) accepte les demandes de propositions de projets dans le cadre de son programme de subventions, le Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE). La date limite d'envoi des propositions est le 22 septembre 2017 et les projets commenceront le 30 novembre 2017.

Qu'est-ce que le PNAACE?

En 2009, le Conseil de la CCE a défini un ambitieux programme visant à modifier l'orientation stratégique de la CCE. Il reconnaissait que les problèmes environnementaux en Amérique du Nord peuvent être réglés plus efficacement en établissant des partenariats avec les intervenants et le public des trois pays et en sollicitant leur participation aux activités, de même qu'en faisant la promotion du partage des responsabilités et de l'intendance à l'égard de l'environnement. Les Parties souhaitent favoriser l'innovation et la souplesse, et promouvoir des activités modèles en matière d'environnement qui permettront d'établir des partenariats à long terme dans les collectivités locales et autochtones, ainsi que dans l'ensemble du continent. Dans cet esprit, le Conseil a chargé en 2010 la CCE d'établir un programme de subventions, le Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE), dans le but de créer des partenariats communautaires. En vertu de la priorité stratégique de la CCE intitulée Collectivités et écosystèmes durables, le Conseil de la CCE sollicite des initiatives communautaires axées sur **l'innovation et le partenariat au service de la croissance verte** afin de promouvoir un développement économique respectueux de l'environnement tout en réduisant la pression sur les ressources naturelles et en favorisant des modes de production et de consommation plus durables.

Les critères de sélection du PNAACE ont été définis de manière à garantir que les projets retenus produisent des résultats tangibles.

Critères de sélection des projets subventionnés dans le cadre du PNAACE

Le processus de subventions du PNAACE vise à appuyer les projets qui :

1. mettent l'accent sur « **l'innovation et le partenariat au service de la croissance verte** » afin de promouvoir un développement économique respectueux de l'environnement tout en réduisant la pression sur les ressources naturelles et en favorisant des modes de production et de consommation plus durables;

2. incluent un plan de mise en œuvre bien pensé qui détermine les intervenants, les mesures, les bénéficiaires, les objectifs et les résultats mesurables;
3. génèrent des résultats mesurables et positifs pour l'environnement à l'échelle des collectivités, pendant la période où le PNAACE apportera son soutien;
4. peuvent être reproduits dans d'autres régions ou collectivités en Amérique du Nord;
5. prévoient la formation de partenariats ou l'établissement de liens, officiels ou informels, avec les États et les collectivités locales ou autochtones d'Amérique du Nord;
6. démultiplient les ressources disponibles ou s'efforcent de démultiplier d'autres ressources pour obtenir plus d'impact quant à la durabilité et à la reproductivité du projet et de ses résultats;
7. sont déposés dans les délais prescrits et suivant la procédure établie.

Les catégories de projet peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter : le renforcement des capacités, le parrainage de projets pilotes, le transfert de technologies novatrices, la mise en œuvre d'activités de sensibilisation ou d'éducation, le partage des pratiques exemplaires, la formation des responsables, la mobilisation des jeunes à participer à des activités environnementales, la réduction des risques environnementaux et de nombreux autres types d'efforts non liés à la réglementation.

Pour voir des exemples de projets réalisés récemment dans le cadre du PNAACE, rendez-vous à www.cec.org/fr/our-work/napeca.

Qui peut présenter une demande?

Le programme du PNAACE soutient les efforts déployés au niveau local. L'objectif est d'habiller les populations et les organisations locales et à renforcer leur capacité d'agir sur leur santé et la qualité de leur environnement.

Les organisations sans but lucratif ou non gouvernementales (ONG), les groupes environnementaux, les associations communautaires, les établissements d'enseignement, les nations tribales, et les peuples et communautés autochtones peuvent présenter une demande de subvention. Les bénéficiaires des subventions doivent être établis au Canada, au Mexique ou aux États-Unis.

Le PNAACE ne finance pas les entreprises, les particuliers et les administrations municipales, provinciales/étatiques, territoriales et fédérales. Cependant, les propositions présentées par des organisations admissibles qui travaillent en collaboration avec le secteur privé ou des administrations locales sont recevables. En outre, le PNAACE ne financera pas les candidats potentiels qui reçoivent ou sollicitent actuellement des fonds d'Environnement Canada pour les projets qu'ils proposent.

La CCE ne peut pas accepter les propositions d'un demandeur qui est, ou dont un membre de la famille immédiate¹ est :

- un représentant d'une des Parties à l'ANACDE (gouvernement du Canada, des États-Unis d'Amérique ou des États-Unis du Mexique), ou une personne qui a occupé ce poste au cours de la dernière année;
- un représentant du Secrétariat de la CCE, ou une personne qui a occupé ce poste au cours de la dernière année;
- un membre actuel ou un ex-membre (au cours de la dernière année) du Comité consultatif public mixte (CCPM) de la CCE;
- un membre actuel ou passé (durant la dernière année) d'un des comités consultatifs nationaux.

Les activités et projets suivants ne sont pas admissibles au financement :

- Activités dont une administration locale ou un gouvernement étatique/provincial ou fédéral est responsable (p. ex., construction de routes, de ponts ou d'usines de traitement des eaux usées);
- Achat de véhicules à moteur, de biens, de terres;
- Rénovations;
- Actions en justice;
- Projets uniquement consacrés à la planification;
- Projets visant uniquement à embellir un secteur;
- Lobbying ou activités partisans;
- Campagnes/événements annuels ou périodiques d'organisations;
- Dépenses liées à la participation à des conférences de nature générale;
- Projets mis en œuvre ailleurs que dans les trois pays signataires de l'ANACDE.

.....

Le Conseil a établi des priorités stratégiques et des thèmes généraux pour 2015 à 2020. Les priorités stratégiques sont l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, la croissance verte, et les collectivités et écosystèmes durables. Les thèmes généraux sont l'acquisition de connaissances auprès de groupes et collectivités locales et autochtones vulnérables et la fourniture d'une aide à ces groupes et collectivités, une plus grande harmonisation des normes environnementales réglementaires, l'application et l'observation de ces normes, et l'amélioration de l'échange d'informations, de la transparence, du renforcement des capacités et de la communication. Pour l'actuel cycle de subventions du PNAACE, le Conseil a convenu que les propositions présentées en 2017-2018 porteraient sur **l'innovation et le partenariat au service de la croissance verte** afin de promouvoir un développement économique respectueux de l'environnement tout en réduisant la pression sur les ressources naturelles et en favorisant des modes de production et de consommation plus durables.

Financement

Les projets seront financés sur une période maximale de douze (12) mois.

¹ La « famille immédiate » comprend les conjoints, les parents, les frères et sœurs et les enfants.

La CCE encourage les demandeurs à soumettre leurs propositions dont la valeur peut atteindre jusqu'à 53 000 \$US. Si des fonds supplémentaires sont mis à disposition, elle pourra décider d'allouer plus de ressources à des projets exceptionnels.

La CCE reconnaît qu'un projet peut avoir, pour un coût réduit, des retombées considérables; par conséquent, aucun montant minimal n'est établi.

Pour voir des exemples de projets réalisés récemment dans le cadre du PNAACE, rendez-vous à <www.cec.org/fr/our-work/napeca>.

Comment les propositions sont-elles évaluées?

Le programme du PNAACE comporte le processus d'évaluation des propositions suivant :

Les demandeurs doivent présenter une proposition dans le format décrit ci-après, et ce, avant la date limite affichée. La proposition doit comprendre un sommaire du projet et expliquer en détail en quoi ce dernier répond à chacun des critères de sélection du PNAACE, de même qu'elle doit fournir une description complète du financement demandé.

Les propositions seront examinées en fonction du mérite par le Comité de sélection du PNAACE, lequel approuvera ou rejettera la demande de subvention.

Une fois la demande soumise, le Secrétariat ne fournira aucune rétroaction orale ou écrite sur son évaluation.

Une seule demande par organisation/pays sera acceptée.

Les candidats retenus devront signer une entente de financement avec la CCE avant que toute contribution soit versée. Les bénéficiaires d'une subvention devront fournir des rapports d'avancement et des états financiers montrant comment les fonds sont utilisés pour produire des résultats mesurables.

Quelles sont les dates clés du programme de subventions 2017-2018?

- | | |
|--|------------------------------|
| • Date limite du dépôt des propositions | 22 septembre 2017 (17 h HAE) |
| • Sélection des candidats retenus | octobre 2017 |
| • Annonce officielle de l'octroi des subventions | 13 novembre 2017 |
| • Début des projets | 30 novembre 2017 |

Dans quel format les propositions doivent-elles être présentées?

La proposition **doit comporter les renseignements suivants** :

Coordonnées :

1. **Responsable du projet** : prénom, nom de famille, numéros de téléphone et adresse de courriel
2. **Organisation responsable** : nom, adresse, pays, courriel, numéros de téléphone et adresses de site Web.

Première section : Sommaire du projet

- 3. Titre du projet.**
- 4. Budget demandé.** Budget global.
- 5. Durée du projet.** Nombre de mois, date prévue de début de projet et date prévue de fin de projet. (Ces dates doivent être comprises entre le 30 novembre 2017 et le 30 novembre 2018).
- 6. Thème du projet.** Expliquez en quoi le projet et ses résultats mettent l'accent sur **l'innovation et le partenariat au service de la croissance verte** afin de promouvoir un développement économique respectueux de l'environnement tout en réduisant la pression sur les ressources naturelles et en favorisant des modes de production et de consommation plus durables(100 mots au maximum).
- 7. Emplacement(s) géographique(s) où se déroulera le projet.** Indiquez le(s) pays où les activités du projet se dérouleront.
- 8. Bénéficiaires.** Indiquez les collectivités qui bénéficieront directement du projet, y compris la population ciblée et le nombre de personnes que le projet servira (50 mots au maximum).
- 9. Description du projet.** Fournissez une brève description des buts et objectifs du projet, y compris une description du problème qu'il cherche à aborder (100 mots au maximum).
- 10. Activités principales et budget approximatif.** À l'aide du gabarit, décrivez brièvement les activités qui seront menées durant la période de mise en œuvre du projet (15 mots au maximum par activité).
- 11. Résultats.** Décrivez brièvement les résultats escomptés et la façon dont ils contribueront à l'objectif global d'améliorer la santé publique et la qualité de l'environnement. Les résultats doivent être mesurables (p. ex., nombre d'ateliers de formation, nombre d'hectares, nombre d'écoles participantes). Les résultats doivent être obtenus durant la période où le PNAACE apportera son aide (70 mots au maximum).
- 12. Partenariat.** Indiquez le(s) nom(s) de tout autre organisme participant au projet, y compris les partenaires et/ou bénéficiaires, selon le cas.
- 13. Autres sources de financement et/ou possibilités de trouver des fonds.** Identifiez les autres sources de financement et/ou possibilités de trouver des fonds. (100 mots au maximum).

Deuxième section : Détails de la proposition

- 14. Buts, objectifs et indicateurs de rendement.** Donnez une description détaillée des buts et objectifs du projet. Décrivez en détail les indicateurs de rendement qui seront utilisés pour mesurer les objectifs. Remplissez la feuille de travail fournie sur le site.
- 15. Plan de travail.** Fournissez une description détaillée des activités précises qui seront menées, et les échéanciers connexes (plan de travail). Remplissez le gabarit fourni sur le site.
- 16. Ventilation du budget.** Utilisez le gabarit de la feuille de travail pour fournir une description détaillée du budget du projet (en \$ US). Ventilez le budget selon les catégories suivantes :
 1. salaires et avantages sociaux
 2. équipement et fournitures

3. déplacements²
4. services de consultants (s'il y a lieu)
5. frais généraux (ne doivent pas dépasser 15 %)³
6. autres coûts

17. Innovation. Décrivez toute approche originale qui sera adoptée dans le cadre du projet (100 mots au maximum).

18. Reproductibilité. Expliquez comment ce projet pourrait être reproduit dans d'autres collectivités en Amérique du Nord (100 mots au maximum).

19. Durabilité. Le cas échéant, expliquez comment ce projet (ou ses résultats) pourrait se poursuivre avec succès après l'arrêt de son financement et sa mise en œuvre dans le cadre du PNAACE. (100 mots au maximum).

20. Mission de l'organisation/l'institution/du groupe/de la collectivité responsable (30 mots au maximum).

21. Organisme demandeur. Téléchargez un certificat prouvant le statut d'organisme sans but lucratif de l'organisme demandeur.

22. Déclaration d'acceptation d'impartialité et d'indépendance. Veuillez imprimer, signer et télécharger votre déclaration d'acceptation d'impartialité et d'indépendance.

Comment soumettre une proposition?

Les propositions doivent être soumises électroniquement via le portail de demande en ligne disponible à l'adresse <www.cec.org/fr/our-work/napeca>. Pour soumettre une proposition, les candidats doivent créer un compte et remplir le formulaire en fournissant les informations décrites ci-dessus. Les propositions peuvent également être envoyées par la poste ou remises en mains propres au Secrétariat de la CCE, à Montréal, au Canada, ou au bureau de liaison de la CCE au Mexique aux adresses ci-dessous.

Pour de plus amples renseignements sur ce processus de demande de subventions, prière de communiquer avec la coordonnatrice du PNAACE, Karen Schmidt, par courriel, à l'adresse kschmidt@cec.org, ou par téléphone, au 514-350-4355.

Commission de coopération environnementale 393 rue St-Jacques Ouest, bureau 200 Montréal (Québec) H2Y 1N9 Canada	Comisión para la Cooperación Ambiental Progreso No.3, Viveros de Coyoacán Col. del Carmen, Del. Coyoacán C.P. 04110, México D.F. México
---	---

² La CCE ne financera pas les dépenses liées aux voyages qui dépasseront 15 % du montant total de la subvention.

³ La CCE ne financera pas les dépenses liées aux frais généraux et administratifs (comme le loyer, le téléphone, la télécopie et la photocopie) qui dépasseront 15 % du montant total de la subvention.